

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 15 Octobre

## Les socialistes et les paysans

Les délibérations et les discussions du congrès ouvrier qui vient de se tenir à Nantes, ont prouvé d'une façon manifeste que désormais, la propagande socialiste va concentrer ses efforts sur les masses rurales, dans le but de les convertir aux doctrines socialistes.

Les chefs du parti ont sans doute compris que pour marcher d'un pas rapide à la conquête du pouvoir, il est indispensable qu'ils enrégimentent les travailleurs des champs sous leur bannière : « L'ouvrier des villes étant acquis en masse au socialisme, disait naguère un de leurs écrivains, c'est le paysan qui est devenu notre objectif. »

Il y a quelque exagération à prétendre que l'ouvrier des villes est acquis en masse au socialisme, ainsi que le déclare l'écrivain en question. On pourrait même lui prouver par les résultats électoraux que c'est le contraire qui est la vérité. La grande masse des ouvriers des villes est acquise à la République, c'est incontestable. Les élections le démontrent, puisque la majorité de la Chambre et celle des assemblées départementales sont républicaines et non socialistes. Il y a une nuance. Ce n'est point du tout la même chose.

Nous ne contestons pas que les doctrines socialistes ont fait, depuis quelques années, des progrès rapides ; le nombre des députés qui défendent ces doctrines à la Chambre le prouve ; mais cela ne suffit pas pour en conclure que tous les ouvriers des villes sont socialistes.

Pour ce qui est de rallier les paysans à ces idées, la chose n'est pas aussi facile que se l'imaginent les chefs du parti. L'ouvrier des champs en général, ne comprend rien aux théories collectivistes ou communistes ; il est ennemi par tempérament des idéologies, même lorsqu'ils viennent lui promettre

plus de beurre que de pain, et c'est le cas de la propagande socialiste quand elle représente l'application de ses doctrines comme une véritable panacée qui guérirait tous les maux dont souffre le prolétariat.

Mais si le cultivateur ne se laisse pas facilement séduire par les chimères, si son bon sens le met en garde contre les théories économiques par trop séduisantes et partant irréalisables, il n'en reste pas moins convaincu que sa situation devient chaque jour plus critique et qu'il est absolument nécessaire de l'améliorer.

Ce sentiment de plus en plus vif de ses souffrances et de l'inutilité de ses efforts pour échapper à la misère qui le menace, le prédispose à prêter une oreille complaisante aux discours des propagandistes du socialisme.

Sans doute le gouvernement est animé des meilleures intentions à l'égard de l'agriculture ; il a déjà beaucoup fait pour elle ; mais, néanmoins, il faut bien reconnaître que le péril n'est pas conjuré.

On a beaucoup parlé, en ces derniers temps, du Crédit agricole, et nombre d'hommes politiques estiment que son organisation rendrait d'excellents services à nos petits cultivateurs et à nos fermiers. C'est possible ; mais il ne faut pas oublier que faciliter le prêt aux ouvriers des champs, ce n'est pas la même chose que le rendre utile. Or, c'est ce dernier résultat qu'il faut atteindre ; mais ce n'est pas facile.

L'emprunt, sous quelque forme qu'il soit contracté, est toujours fatal au cultivateur parce que la terre ne donne qu'un revenu insuffisant. Ainsi le prix de revient d'un quintal de blé varie selon les contrées de 25 à 27 francs et le prix de vente est de 18 à 20 fr. Comment veut-on, dans ces conditions, que le cultivateur réussisse à faire honneur à ses affaires ?

Les souffrances des laborieux sont un capital dont il est imprudent d'abuser.

Ce qui importe avant tout c'est de trouver le moyen de mettre le paysan à même de faire face à ses affaires, en obtenant de son

travail une rémunération suffisante, car l'emprunt ne saurait être considéré que comme une sorte de remède *in extremis* dont l'emploi est toujours dangereux ; il est comme la saignée qui, à la longue, vient à bout des tempéraments les plus robustes ; il ruine les fortunes les plus solides. Le paysan qui emprunte réussit rarement à se tirer d'affaire ; il ne fait que s'enliser davantage.

Cependant les doctrines socialistes pénétreront difficilement au sein des populations ouvrières des campagnes, parce que l'homme de la terre est fermement attaché à son champ ; et cela se comprend de reste. Ne le féconde-t-il pas chaque jour de ses sueurs ? N'est-ce pas de lui qu'il tire son pain quotidien ? N'est-il pas son unique garantie contre la misère et la faim ? On a beau lui parler de la *nationalisation* du sol et des avantages qui en résulteraient pour la collectivité des citoyens, il préfère, et il préférera toujours la propriété individuelle. Il ne tolérera jamais qu'un autre laboureur, ensemence le champ qu'il a toujours fécondé de son travail, car ce champ, nous le répétons, fait en quelque sorte partie de son être ; c'est sa vie.

J. QUERCYTAÏN.

## Le Budget de la guerre

Le général Mercier, ministre de la guerre, s'est expliqué mercredi soir, devant la commission du budget, sur la question des effectifs réduits de l'armée.

« Cette question, dit-il, a été traitée lundi dernier par le conseil supérieur de la guerre. Il faut considérer que les effectifs ont été augmentés depuis 1875 de près de 100,000 hommes. Si on met de côté la période pendant laquelle les unités se trouvent appauvries par le départ de la classe et avant l'arrivée de la classe suivante, et si on applique à toutes les unités actuelles la loi des effectifs de 1875, on trouverait pour l'armée un effectif total de 505,000 hommes. »

« Nous avons, ajoute le ministre de la guerre, ce total et au delà en 1894, et nous l'avons en 1895. Ce qui fait l'appauvrissement de certaines unités de l'intérieur, c'est le renforcement des

unités dans les corps de troupe de couverture sur la frontière et en Algérie. Pour que ce renforcement indispensable laisse aux compagnies de l'intérieur le chiffre des hommes prévus en 1875, il faudrait 540,000 hommes présents sous les drapeaux. C'est vers cet effectif total que tend le ministère de la guerre. »

Le ministre donne ensuite des explications sur les renvois anticipés qui ont été effectués cette année d'une partie des classes de 1892 et de 1893.

« Il a été, dit-il, très difficile, étant données les conditions de la loi de 1889, de faire ce renvoi d'une façon normale, parce que lors de la répartition des contingents dans les régiments on n'avait pas prévu la formation d'une seconde portion du contingent. De là le renvoi au mois d'avril ou de mai prochain du complément des hommes qu'on avait projeté de renvoyer au mois de septembre dernier. »

Revenant aux effectifs sous les drapeaux, le ministre fait observer qu'il y a pendant les mois d'hiver environ 550,000 à 560,000 hommes sous les drapeaux.

M. Doumer précise la question qui a été discutée la veille : Il s'agit de savoir si la situation inquiétante que le rapporteur du budget de la guerre a signalée, apparaît sous le même jour au gouvernement, si les unités réduites comme elles le sont permettent l'instruction des hommes et des officiers, si elles ne présenteraient pas un danger à l'heure de la mobilisation, enfin s'il ne serait pas possible de réduire le nombre des soldats indisponibles qui affaiblit la force des unités.

Le général Mercier répond qu'il peut rassurer la commission quand à l'état actuel de l'armée. La situation va sans cesse en s'améliorant, grâce à l'augmentation annuelle des effectifs budgétaires. En 1896, le ministre compte arriver au chiffre de 125 hommes par compagnie d'infanterie, prévu par la loi des cadres, et cela malgré l'accroissement considérable du nombre des unités depuis 1875 et le renforcement des troupes de frontière. Le ministre s'occupe en outre de réduire le chiffre des indisponibles.

M. Jules Roche dit que les moyens signifient peu de chose. Il s'agit de savoir si toutes les unités de l'armée sont suffisamment dotées en hommes. La vérité est qu'à l'heure actuelle un grand nombre d'unités sont de véritables squelettes.

Le ministre de la guerre rectifie les chiffres donnés pour exemple par M. Jules Roche. Il montre que divers éléments ne sont pas entrés en compte, notamment les hommes en permission, en congé, les malades, etc.

Il insiste sur ce point que les unités, telles

vos... exactitude, monsieur le vicomte.

— Si...

— Ah ! si par hasard, le beau monsieur de Montgardec... ce chevalier des dames, n'avait pas quitté le château, où il est en ce moment, grâce à une maladresse dont je ne me consolerais jamais, vous sauriez le rendre inoffensif... Il y a une salle d'armes à Kéralain, un fleuret démoché, un pistolet qui part tout seul. Cela suffit. Un accident est si vite arrivé... Vous comprenez, n'est-ce pas ?

— Oh ! pour celui-là !

— Pour celui-là, j'aimerais mieux que vous ne fussiez pas réduit à la douloureuse extrémité que je vous signale, je lui destine un autre rôle pour l'avenir. Ainsi, soyez adroit... Un bras, une jambe cassée, passe, si c'est nécessaire ; mais restez-en là.

— Si je puis !

— Vous le pourrez... ou... mais vous m'avez compris.

— Je le crois.

— Quant à la belle, n'oubliez pas mes instructions, à onze heures dans le parc ! oui, onze heures, ce sera bien !

— A onze heures.

— Surtout, monsieur le vicomte, n'essayez pas d'enfreindre mes ordres ; je saurais vous contraindre à m'obéir... me venger, au besoin.

— Mattéo !...

— Je ne vous crains pas : vous le savez.

— Oh ! je le sais.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 35

LE

## CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XXX

— Maintenant, chère maman, dit Cécile, examinons notre conquête. Vaut-elle que nous chantions un *Te Deum* ?

— Je suis si émue, si anxieuse, que je ne puis lire, poursuivait Yvonne ; lis toi-même, chère enfant.

— Oh ! mère ! écoutez et réjouissez-vous, s'écria Cécile qui venait de déplier le papier et l'avait parcouru des yeux.

— Lis donc ! tu me fais mourir.

— Pardonnez-moi, ma mère, mais l'émotion me brise.

Pendant un instant, les yeux baignés de larmes, elles furent toutes deux incapables de déchiffrer les lignes évidemment écrites à la hâte, qui venaient de tomber en leur possession. — Cécile fut la première à se remettre... Pourtant, ce fut d'une voix tremblante et à peine distincte qu'elle lut ce qui suit :

« J'ai voulu commettre une mauvaise action, et je ne veux pas m'endormir sans la réparer.

Profitant de la colère qu'avait excitée en moi le départ de mon neveu, mon cousin de Maloy est venu aussitôt que j'ai été seul, m'a fait signer un testament en sa faveur. En le faisant, je me sentais heureux à la pensée de me venger d'un ingrat. Mon cousin m'avait à peine quitté que j'ai envisagé les événements sous une autre face. La précipitation de Bertrand me donne à réfléchir. C'est mal, ce qu'il vient de faire ! Me serai-je abusé sur son compte ? Peut-être, si Dieu me prête vie, pourrais-je m'en assurer ; en attendant, je révoque les dispositions que je viens de prendre en sa faveur.

« Marquis de Kéralain ».

La mère et la fille tombèrent dans les bras l'une de l'autre et restèrent longtemps embrassées. Puis elles s'agenouillèrent et adressèrent au ciel de ferventes actions de grâces.

— Quoi qu'il arrive, dit Cécile, mon père est sauvé, l'honneur lui est rendu.

— Grâce à ton énergie, chère enfant, grâce à ton dévouement. Ah ! c'est trop de bonheur. Mais ton père, où est-il ?

— Pardonnez-moi de vous l'avoir caché... il est auprès d'ici.

— Ah ! je veux le voir, courons.

— Encore un peu de patience ! ne faut-il pas endormir monsieur de Maloy ? prendre garde d'éveiller ses soupçons ?

— C'est vrai ! — Mais il y a si longtemps que je ne l'ai vu.

— Vous le verrez bientôt... et vous ne le quitterez plus.

Les deux femmes pleuraient de joie, d'attendrissement, achevant la nuit dans les transports d'une allégresse bien légitime. Elles auraient

peut-être été moins joyeuses, si elles avaient assisté à l'entrevue de Bertrand et de Mattéo.

XXXI

Rentré dans sa chambre, Bertrand se laissa tomber sur un fauteuil et y resta longtemps absorbé dans ses réflexions ; puis il se leva lentement, alluma un cigare et se mit à se promener de long en large, tout en regardant tourbillonner les légers nuages bleus qui s'élevaient au dessus de sa tête.

Plus qu'un jour, murmura-t-il. Enfin ! demain ! il faut que je triomphe demain... ou sans cela, je serais à jamais l'esclave de Mattéo ! Esclave de Mattéo, allons donc.

En effet dans l'entrevue qui venait d'avoir lieu entre les deux bandits, Mattéo qui décidément, avait beaucoup de pouvoir sur M. de Maloy, avait fait part à celui-ci des projets qu'il avait conçus et lui avait expliqué le rôle qui lui était réservé.

— Vous entendez, lui avait-il dit, je veux enlever mademoiselle... Martini. Mes plans sont dressés et rien ne pourra m'empêcher de réussir si vous m'aidez quelque peu.

— Que faudra-t-il faire ?

— Mes compagnons sont avertis ; ils arriveront demain soir. Après-demain matin, le plus tôt sera le mieux, vous trouverez un moyen de faire descendre au jardin madame et mademoiselle de Kéralain, vous vous arrangerez pour que la fille reste seule pendant quelques instants. Je me charge du reste, cela ne vous regarde pas.

— Mais...

— Je n'ai plus rien à vous dire, et je compte sur

qu'elles sont, suffisent à l'instruction des troupes et aux exigences de la mobilisation. Si ses propositions sont adoptées, les effectifs seront suffisants en 1896 pour répondre à tous les desiderata du conseil supérieur de la guerre.

M. Cochery demande que des tableaux nouveaux soient dressés pour montrer à la commission combien d'hommes de l'armée active, pour les divers unités, seront prêts à partir au jour de la mobilisation.

M. Rouvier fait observer qu'il serait désirable de réduire certains services accessoires de l'armée pour trouver les 13 millions nécessaires au renforcement des effectifs dès 1895.

M. Maurice Lebon fait remarquer que si ces 13 millions sont nécessaires dès cette année, le gouvernement eût dû les demander.

Le général Mercier répond que dès cette année l'effectif de l'armée se trouve renforcé, que les hommes restés à sa disposition, bien que renvoyés dans leurs foyers, sont nombreux et qu'ils seraient rappelés par le ministre sous sa responsabilité, si la situation politique l'exigeait.

Arrivant aux questions spéciales soulevées par la discussion des articles du budget, le ministre accepte la proposition de M. Cavaignac de baser les prévisions de dépenses pour les vivres et fourrages sur les nouvelles adjudications.

Il s'explique ensuite sur les chapitres réservés. Le ministre demande à la commission de rétablir les crédits demandés par le rapporteur en vue d'augmenter la solde de certains capitaines et de rendre la monture à quelques-uns de ceux qui ont été récemment démontés.

Après le départ du ministre, M. Cochery, rapporteur général, fait observer que si l'on donne satisfaction au ministre de la guerre, le budget sera certainement en déficit. Il ne lui paraît pas possible d'accepter la majoration de vingt millions des prévisions de recettes des douanes et il importe avant tout de statuer sur ce point.

M. Cochery demande donc que la commission mette cette question en tête de l'ordre du jour de sa prochaine séance sans achever le budget de la guerre.

Après une assez longue discussion, la commission statue sur les chapitres réservés du budget de la guerre. Elle repousse successivement les augmentations demandées par le rapporteur, d'accord avec le ministre. Elle accepte ensuite la proposition de M. Cochery d'après laquelle elle discutera aujourd'hui la question des prévisions de recettes pour les douanes.

## INFORMATIONS

### La santé du tzar

On mande de Saint-Petersbourg à la *Gazette de Cologne* que, d'après les plus récentes nouvelles arrivées de Livadia, le tzar s'y sent mieux; il a l'intention de partir pour Corfou vers la fin du mois d'octobre.

Le grand-duc Georges, obéissant à l'avis des médecins, partira ces jours-ci pour Abastouman dans le Caucase; il sera accompagné par le docteur Popof. Ce dernier sera remplacé auprès du tzar par le docteur Veliaminoff, qui accompagnera l'empereur à Corfou.

Le grand maréchal de la cour de Russie, comte Beckendorf, est parti pour Corfou.

### M. Zola au Vatican

Paris, 11 octobre.

On télégraphie de Rome au *Standard* de ce matin qu'il est probable, quoi qu'on en dise, que Léon XIII reçoit M. Emile Zola.

### Une interview

Le correspondant du *New Weiner Journal* à Paris a été reçu, avant-hier, à l'hôtel Terminus, par M. Campbell-Bannermann, ministre de la guerre de la Grande-Bretagne. Ce dernier lui a déclaré qu'il n'y avait aucun dissentiment sérieux entre la France et l'Angleterre; avec un peu de bonne volonté, on arrivera toujours à applanir les prétendus conflits qui pourraient naître.

— L'occupation de l'Égypte, a dit le ministre, n'est que temporaire, mais il est impossible, étant donné la situation actuelle tant au Soudan que sur les autres frontières de l'Égypte, de préciser, dès à présent, le moment où l'on pourra abandonner à elle-même la terre des Pharaons.

— Et que pensez-vous de la guerre d'Extrême-Orient ?

— Il est impossible de prévoir où aboutira la guerre sino-japonaise. La Chine, avec son immense territoire et ses innombrables millions d'habitants est, pour nous, Européens, le grand sphinx. Pour le moment, il ne s'agit, pour nous, que de défendre la situation gravement compromise de nos sujets en Chine, et soyez sûr que notre gouvernement n'hésitera pas à faire son devoir.

### Les escadres de Russie et d'Amérique à Toulon

Du *Gil Blas* :

Seuls, dans la presse française, nous avons

annoncé la réunion prochaine concertée et significative des flottes russe et américaine de la Méditerranée, et leur venue dans les eaux françaises.

Nos renseignements particuliers sont aujourd'hui confirmés par une dépêche datée de Cherbourg, 7 octobre et adressée au journal *Le Temps* et ainsi conçue :

« La flotille russe, composée de la canonnière *Grenivostchy*, des avisos *Haidamach* et *Vsadnich* et de deux torpilleurs, vient d'appareiller à Cadix. »

Voici, en outre, les détails complémentaires qui sont adressés par le correspondant du *Gil Blas* à Toulon.

Toulon, 7 octobre.

Le nom des quatre navires de guerre américains qui viendront mouiller dans le port de Toulon n'est pas encore connu. Ils seront désignés ultérieurement parmi les 6 ou 7 qui se trouvent en ce moment dans les eaux européennes.

La division sera placée sous le commandement du vice-amiral Kerkland dont le pavillon flotte sur le croiseur *Chicago*, un des quatre bâtiments attendus ici.

Le *Chicago* est un croiseur de 1<sup>re</sup> classe, non cuirassé, construit en 1885 et 1893, de 96 mètres de long sur 15 mètres de large, déplaçant 4,500 tonnes, avec une force de 8,800 chevaux. Il peut fournir une vitesse de 18 nœuds, a 350 hommes d'équipage. Une fois déjà il est venu dans la Méditerranée.

La flotte américaine vient dans notre port pour rendre la visite que fit aux États-Unis l'escadre française de l'Atlantique en mai 1893, à New-York, lors de l'ouverture de l'exposition de Chicago.

Il est probable que des fêtes seront organisées à Toulon par la ville et par l'armée, à l'occasion du séjour des marins américains.

La date de l'arrivée de nos hôtes ne serait pas si éloignée qu'on le pensait tout d'abord, quoiqu'on ne l'ait pas encore fixée officiellement.

On affirme que cette arrivée aurait lieu au cours de ce mois.

Nous ne doutons pas un instant, si la visite des deux escadres d'Amérique et de Russie a lieu, comme nous sommes fondés à l'espérer, que la vibrante population de Toulon ne réserve à ses hôtes un accueil aussi enthousiaste, aussi cordial, que celui qu'elle a fait, il y a déjà un an, aux officiers et aux marins de l'amiral Avellan.

### Notre commerce extérieur

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, vient de prendre l'initiative d'une mesure très intéressante. Il a chargé le consul général de France à Chicago, non d'envoyer un rapport, mais de se rendre à bref délai dans nos principales villes maritimes commerciales, tout d'abord à Bordeaux, pour se mettre en relations avec les négociants et les industriels de la région, en vue de leur fournir des informations sur la situation actuelle de nos échanges aux États-Unis.

### L'incident de La Schlucht

Du *Soleil* :

Les journaux français et allemands se sont occupés récemment d'un incident qui se serait produit sur la frontière de l'Est, au col de Schlucht, où des soldats français auraient fraternisé, le verre en main, avec des soldats allemands. Revenant sur ces faits, l'*Express de Mulhouse* ajoutait ces jours derniers que l'empereur Guillaume venait de donner ordre de rechercher les soldats allemands, héros de l'aventure, pour les récompenser de cette tentative de rapprochement entre les deux armées.

Le gouvernement français a-t-il eu connaissance des intentions prêtées à l'empereur Guillaume ? Nous ne savons pas, mais ce qu'il y a de certain, c'est que le général Mercier, ministre de la guerre, a expédié des ordres pour que dans toutes les garnisons frontalières, les soldats ne puissent sans permission expresse et écrite, dépasser la limite de leurs garnisons respectives. Cette défense a été portée par la voie de l'ordre à la connaissance des garnisons de Remiremont, Saint-Dié, Pont-à-Mousson, etc.

Il est probable que le ministre de la guerre rendra compte de cette mesure lorsque viendra devant la Chambre l'interpellation que M. Cluseret se propose de faire sur l'incident de Schlucht.

### M<sup>me</sup> Ismert

Metz, 12 octobre, soir.

L'instruction de l'affaire de M<sup>me</sup> Ismert, arrêtée à Metz, traîne en longueur; il manque une pièce essentielle au dossier pour que celui-ci puisse être transmis à la cour de Leipzig, c'est le rapport au ministre de la guerre qui doit se prononcer sur la gravité du cas.

C'est au ministère de la guerre à décider si l'intérêt et la sécurité de l'empire exigent que les renseignements que s'était procurés M<sup>me</sup> Ismert fussent tenus secrets. Il convient de rappeler, à ce propos, que M<sup>me</sup> Ismert est poursuivie, non pour haute trahison, mais pour divulgation

de secrets militaires (*verrath militaerischer geheimnisse*), en vertu de la loi sur l'espionnage votée l'année dernière par le Reichstag.

On apprend aussi peu à peu de quelle nature étaient les renseignements trouvés sur M<sup>me</sup> Ismert; il s'agit d'un projet d'attaque des forts d'arrêt de Metz, projet imaginé par le général Haeseler, commandant le 16<sup>e</sup> corps.

Quant au détonateur, on paraît attribuer peu d'importance à sa divulgation. M<sup>e</sup> Hommelsheim, docteur en droit, qui s'est chargée de la défense de M<sup>me</sup> Ismert, a déjà eu plusieurs entretiens avec sa cliente.

### Rengagements militaires

De la *Petite République* :

L'attention du ministre de la guerre est appelée sur ce fait que dans un certain nombre de brigades une partie des régiments conservent leurs sous-officiers presque entièrement, tandis que les autres ont leurs cadres totalement désorganisés au moment de l'appel de la classe.

Cet état de choses a pour causes, paraît-il, un manque complet de considération et d'égards de la part des colonels et autres officiers envers les sous-officiers que l'on désire pourtant retenir sous les drapeaux. Dans la plupart des régiments de cavalerie on signale des sous-officiers mis littéralement « en quarantaine » par ceux de leurs collègues dont le nom est précédé d'une particule.

On assure que les inspecteurs généraux vont être chargés de recommandations confidentielles à ce sujet.

### La dynamite en Belgique

Plusieurs cartouches de dynamite ont été déposées cette nuit à Jolimont, contre la demeure d'un mineur. Les dégâts matériels sont considérables. Les habitants sont sortis indemnes. Une fillette de douze ans est tombée en catalepsie. Les criminels sont inconnus.

### Vaccin antidyphtérique

Le *Figaro* constate que l'ensemble des sommes reçues pour la propagation du vaccin antidyphtérique permettra à M. Roux de mettre en dépôt, dans le bureau d'hygiène de tous les départements, des tubes de vaccin qu'on distribuera ainsi à tous les médecins de France.

### ESPAGNE

Madrid, 11 octobre.

Le conseil des ministres a examiné la question de l'exécution par le Maroc du traité de Marrakesch.

Le ministre de la guerre a déclaré que la situation de la place de Melilla était excellente; le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'il avait une parfaite confiance dans la bonne foi du gouvernement marocain, mais qu'il se rendait bien compte de la difficulté de la situation actuelle.

Le délai pour la démarcation de la zone neutre de Melilla expirant le 31 octobre, l'Espagne attendra jusque-là les résolutions du sultan.

Si à cette époque, le traité de Marrakesch n'était pas encore exécuté, le gouvernement rendrait compte aux Cortès de la situation et leur proposerait les résolutions qui lui sembleraient les plus opportunes.

### CHINE & JAPON

Une dépêche de Londres assure, de source autorisée, que les pourparlers actuellement engagés entre les diverses puissances n'ont en vue que la protection de leurs nationaux, menacés par les hostilités entre la Chine et le Japon.

Le bruit qui leur attribue un autre objet, tel qu'une action commune à l'effet de limiter l'étendue ou la durée de la guerre, doit être considéré comme prématuré.

Les journaux publient la dépêche suivante de Shang-Hai :

« On annonce de Tien-Tsin, qu'une rébellion, ayant pour but le renversement de la dynastie, a éclaté à Yeho, province de Chi-Li, à la suite de bruits d'une invasion japonaise imminente. La résidence impériale d'été est à Yeho. »

On n'a aucun détail sur cette affaire à laquelle les cercles officiels n'ajoutent pas foi. »

Les croiseurs *Isly* et *Algerson* sont partis de Brest et Toulon pour l'Extrême-Orient.

Le lieutenant de vaisseau de Gueydon va prendre à Saigon le commandement de la canonnière *Lutin* qui doit rejoindre l'amiral Dupuis dans les mers de Chine.

*Shang-Hai*. — On a obtenu quelques détails sur la disgrâce de Sheng-Tao-Taï, ou le magistrat suprême de Tien-Tsin. Sheng est le neveu de Li-Hung-Tchang; il fut chargé, avant la guerre, d'acheter des armes et des munitions pour les troupes impériales.

Des fusils et des cartouches furent achetés et distribués aux troupes, mais on découvrit que le tout ne valait presque rien. Li-Hung-Tchang fit une enquête et apprit que Sheng avait acheté à un agent allemand 300,000 fusils, ancien modèle, qui avaient été abandonnés par plusieurs armées européennes; il les avait payés deux

taëls, environ 7 fr. 50 pièce, et les avait revendus neuf taëls au gouvernement chinois. Les cartouches étaient de qualité très inférieure.

Sheng avait réalisé ainsi un énorme gain. Li-Hung-Tchang fit venir son neveu et lui fit avouer.

Le vice-roi, furieux, souffleta Sheng, dont la disgrâce est irrémédiable.

*Yokohama*. — Le bruit court que la flotte japonaise a pris Chefoo, mais le gouvernement n'a reçu aucune information officielle à ce sujet.

*Londres*. — Le gouvernement chinois recrute des officiers européens pour le service de la marine.

*Hong-Kong*. — Le croiseur anglais *Undaunted* vient de partir par ordre pour Nagasaki (Japon.)

La canonnière *Firebrand* doit se rendre à New-Shang.

*Shang-Hai*. — Les Chinois barrent l'embouchure du Min à Fout-Chéou. On mande de Chefoo que deux navires de guerre japonais ont reconnu le sort de la côte de Chefoo.

Les officiers du navire anglais *le Redpole* démentent le débarquement des japonais à Port-Arthur.

On assure que la Chine augmentera les droits de douanes pour remplir le trésor de la guerre.

Sanghai, 11 octobre.

Suivant un bruit non confirmé, 40,000 Japonais auraient débarqué près de Shan-Hai-Wan. Plusieurs de leurs navires ont été vus près de Takot. On annonce qu'une escarmouche a eu lieu au nord du fleuve Yalu. Les Japonais, repoussés, auraient été obligés de repasser le fleuve.

Les réparations des navires chinois à Port-Arthur sont terminées. Les navires reprendront la mer aujourd'hui.

Le bruit court qu'un nouvel attentat contre les missionnaires se serait produit à New-Chang.

Shanghai, 12 octobre.

Le bruit court ici que la Chine aurait fait des ouvertures de paix au Japon. Elle aurait offert de reconnaître l'indépendance de la Corée et de payer une indemnité de guerre au Japon.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET REGIONALE

#### Ecole de Saint-Cyr

Nous apprenons avec plaisir que M. Panouze, Ernest, fils du sympathique commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, vient d'être reçu à l'Ecole spéciale militaire.

Nos félicitations au nouveau Saint-Cyrien.

#### Collège de jeunes filles

Par arrêté ministériel, Mlle Fluteau est nommée institutrice primaire au collège de jeunes filles de Cahors, en remplacement de Mlle Armingaud, appelée en la même qualité au collège de jeunes filles d'Albi.

#### Enseignement primaire

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie du Lot, en date du 10 octobre 1894, ont été nommés :

MM. Daval, instituteur adjoint à St-Céré.  
Lherm, instituteur adjoint à Souceyrac.  
Rouquié, instituteur adjoint à Bretenoux.

#### Laïcisation

Par arrêté de M. le préfet, rendu sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, les écoles publiques de filles de Sérignac (Puy-l'Evêque) et de Cornac (Bretenoux), sont laïcisées.

Cet arrêté aura son exécution à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1894.

#### Tribunaux

Par décret, paru à l'*Officiel*, sont spécialement chargés du règlement des ordres, pendant l'année judiciaire 1894-95, aux tribunaux de première instance :

De Cahors, M. Bouisset, juge.  
De Figeac, M. Séverin, juge.  
De Gourdon, M. Daynac, juge.

#### Belles actions

Le préfet du Lot vient d'accorder un témoignage officiel de satisfaction et une gratification au sieur Antoine Delpont, âgé de 52 ans, cultivateur à St-Pierre-Toirac, qui s'est signalé dans un incendie survenu dans cette commune, le 6 septembre dernier.

#### Assises

Les prochaines assises pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 1894, s'ouvriront le lundi 19 novembre prochain.

#### Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'instruction publique se réunira le 18 octobre courant à 10 heures du matin à l'hôtel de la préfecture.

**Conseil d'hygiène**

Séance du 11 octobre

Ouverture d'une école privée de filles à Labastide-Murat. — Approuvée.

Ouverture d'une école privée de filles à Saux. — Approuvée.

Ouverture d'une école privée de garçons à Albas. — Affaire renvoyée.

Tuerie du sieur Fraydie à Castelnaud. — MM. Pagès et Gélis sont nommés pour s'y transporter.

**Comité phylloxérique**

Le comité d'études et de vigilance contre le phylloxera s'est réuni mardi dernier, à l'hôtel de la préfecture, sous la présidence de M. Catiolle, conseiller de préfecture, délégué à cet effet.

Étaient présents : MM. Dufour, directeur de la ferme-école du Montat ; Drouhault, professeur départemental d'agriculture ; Bouyssou et Combarieu, propriétaires-viticulteurs.

Les résultats de l'enquête qui a été faite touchant le nombre d'hectares plantés en vignes américaines dans le département ; le nombre de ceux en vignes françaises résistant encore à l'insecte destructeur, et enfin le nombre de ceux qui existaient avant l'invasion du fléau ont été soumis au comité. Ces résultats ont donné lieu à des observations sur le mode de préparation de l'enquête, observations dont il sera tenu compte l'année prochaine.

Le projet de budget pour l'année 1895 a été aussi soumis au comité. Le montant de ce budget s'élève à 8,000 francs, dont 4,000 alloués par le conseil général du département et autres 4,000 francs par le ministre de l'agriculture. Cette somme de 8,000 francs doit faire face aux frais de location, d'entretien de pépinières départementales de Cahors, Figeac et Gourdon, ainsi qu'à toutes les autres dépenses incombant au comité phylloxérique.

Ce projet de budget a été également approuvé.

**Enfants assistés**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1895, le prix de la pension des enfants assistés et moralement abandonnés de 1 jour à 15 mois, sera payé aux nourrices à raison de 20 fr. par mois.

Le taux mensuel de la pension des enfants de 15 mois-révolus à 2 ans reste fixé à 10 francs.

**Conférence typographique**

M. Cordova, le délégué du Comité central de la Fédération des travailleurs du Livre, avait réuni, hier au soir, à la Bourse du Travail, la grande majorité des typographes et imprimeurs de Cahors.

Le conférencier s'est surtout étendu sur l'utilité des syndicats et sur les moyens pratiques de les faire fonctionner régulièrement. Il a parlé du travail des femmes, occupées, dans certains ateliers, à la composition et travaillant au-dessous du tarif syndical.

Il a prêché la conciliation, l'entente des typographes de Cahors et a, par l'éloquence de sa parole, réussi à faire nommer une commission de 6 membres qui sera chargée d'étudier les voies et moyens de reconstituer le syndicat typographique sur des bases solides et durables.

Connaissant l'esprit de sagesse et de solidarité qui anime les membres qui composent cette commission, nous ne doutons pas de la prompte reconstitution du syndicat.

**Faculté des Sciences de Toulouse**

La session des examens d'octobre-novembre 1894 s'ouvrira aux dates suivantes :

Licence : le 6 novembre, à 6 h. 3/4 du matin. Inscription, du 10 au 25 octobre.

Baccalauréat des-sciences complet, restreint, complémentaire, baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, deuxième partie, deuxième série, lettres-mathématiques, baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne, deuxième partie, troisième série, lettres-mathématiques.

Composition : le 3 novembre à 7 h. du matin, au choix du candidat, dans chacun des huit chefs-lieux du ressort, Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes, Toulouse.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne. Composition le 5 novembre, à 6 h. 3/4, à la Faculté.

Oral, le 6 novembre, à 6 h. 3/4 du matin.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial, le 25 octobre, à 6 h. 3/4 du matin, à la Faculté.

Oral, le 26 octobre à 6 h. 3/4 du matin.

**Pose de fils téléphoniques**

Nous lisons dans la *Dépêche* :

Les travaux relatifs au circuit téléphonique Limoges-Toulouse, qui doit, paraît-il, servir à constituer plus tard la communication Paris-Barcelone, vont être terminés dans le département du Lot.

Il en est de même dans les départements voisins, que doit traverser le conducteur en question.

Ces travaux, commencés dans notre départe-

ment il y a environ deux mois, comprennent la partie comprise entre Blazy, près Souillac et la gare de Montzepat (Tarn-et-Garonne.)

En même temps que ces opérations, l'équipe télégraphique du Lot posait un fil destiné à relier directement Perpignan à Paris.

Les conducteurs destinés au circuit téléphonique sont en fil de cuivre de 4 millimètres ; le conducteur destiné à entrer dans la communication Paris-Perpignan sont en fil de cuivre de deux millimètres et demi. Ils sont tous les trois placés au sommet des poteaux.

On a également prévu l'introduction du fil téléphonique dans le bureau de Cahors, où il pourra être coupé pour faciliter la recherche des dérangements.

Il nous semble que la municipalité de notre ville pourrait examiner immédiatement s'il n'y aurait pas lieu de profiter de la pose de ce circuit pour faire relier téléphoniquement Cahors à Paris et à Toulouse.

Du reste, la question a déjà été posée au conseil municipal par M. Cayla, et il fut décidé que la municipalité ferait les démarches nécessaires pour aboutir.

Nous ne savons quelle suite a été donnée à la délibération du conseil municipal, mais les travaux en exécution étant sur le point d'être terminés, il semble qu'il y ait une certaine urgence à obtenir une solution.

**Recrutement de Cahors**

Les jeunes gens qui ont été dispensés par le conseil de révision, comme ayant un frère sous les drapeaux, et qui désiraient n'être incorporés qu'après l'expiration du temps de service obligatoire de ce dernier, doivent en adresser la demande au commandant de recrutement de leur subdivision avant le 5 novembre prochain.

Ils doivent joindre à cette demande un certificat de présence sous les drapeaux de leur frère, constatant que ce dernier sert comme appelé.

Ce certificat doit être demandé au conseil d'administration du corps dans lequel sert leur frère.

**Procès en diffamation**

C'est jeudi prochain, 18 octobre, que viendront, devant le tribunal correctionnel de Cahors, les procès intentés au *Rappel Social*, par les agents Romec et Bonifacy, et par M. Lainé et M. Girma.

**Société coopérative simple de boucherie**

La Commission nommée par les membres de l'ancienne société coopérative de boucherie, à l'effet d'étudier un projet d'association, ayant pour but de procurer aux actionnaires, de la viande de bonne qualité à des prix modérés, a terminé son travail.

Elle a l'honneur de prier les personnes qui s'intéressent à cette question, de vouloir bien se rendre aujourd'hui 13 octobre courant, à 8 heures et demie du soir, dans une des salles de la Mairie, pour entendre le rapport qui sera présenté et délibérer sur un projet d'association.

**Les Membres de la Commission,**

Guiraudies-Capdeville, Toulouse, Bach, Blanchard, Viviers, Ligonies, Delprier, Nouyrit, Simonis.

**Aviron cadurcien**

MM. les membres de l'Aviron cadurcien sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu, mercredi, 17 octobre courant, à 8 h. 1/2 du soir, aux Sauveteurs du Lot.

NOTA. — MM. les membres de l'Aviron cadurcien sont instamment priés d'acquitter les quittances en retard, à la réunion générale du 17 octobre. Passé ce délai, il est rappelé que tous les retardataires seront impitoyablement radiés.

**Contravention**

Contravention a été relevée contre le sieur Lérés, Baptiste, cultivateur à Lalbenque, pour tapage injurieux et nocturne.

**A l'abattoir**

La police, sur le rapport de M. Pagès, inspecteur des viandes de boucherie, a fait enfouir un porc dont la chair a été reconnue impropre à la consommation.

**La chasse sans permis**

Du *Gaulois* :  
Il paraît que l'interprétation de l'article 2 de la loi du 3 mai 1844, relatif à la chasse sans permis et en tout temps dans les propriétés privées, diffère selon les régions et qu'elle vient encore de donner lieu à certains conflits entre les agents verbalisateurs. On prépare une instruction pour préciser les cas de clôture aux termes de laquelle, apprenons-nous, les cours d'eau non navigables ni flottables d'une largeur suffisante, c'est-à-dire infranchissables sans bateau, sont admis au bénéfice de l'article de la loi précité. Mais il est spécifié par contre que les terrains clos doivent appartenir à une construction habitée ou destinée à l'habitation et non à un simple pavillon d'agrément ou à un rendez-vous de chasseurs.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Audience du 11 septembre

La nommée Marie Alis, épouse Bordes, née à Montcuq, âgée de 23 ans, est condamnée à un mois de prison (loi Bérenger) pour coups et blessures.

Le sieur Delteil Louis, 43 ans, forgeron à Trespoux, accusé de coups et blessures sur la personne du sieur Bouscas, est condamné à 3 mois de prison et aux dépens.

Le tribunal a en outre condamné neuf braconniers pour délits de chasse et pêche.

**Grave accident**

Mardi, vers 4 heures 1/2 du soir, le sieur Baptiste Bessières, propriétaire à Pradines, se retirait de Cahors sur une charrette attelée d'une vache.

Près du passage à niveau du Pont Valentré, l'animal effrayé par le train qui partait sur Montauban, se retourna brusquement et projeta le conducteur sur le sol.

Les roues de la voiture lui sont passées sur une jambe et sur un bras.

Le blessé a pu être transporté chez M. le docteur Valette, qui lui a donné ses soins.

A moins de complications qu'on ne peut prévoir, ses jours ne paraissent pas en danger.

**Gourdon**

Les époux D..., domiciliés à Saint-Cirq-Madelon, étaient venus à la dernière foire de Gourdon pour acheter une paire de bœufs. Ils étaient sur le marché attendant que le marché s'ouvrit, lorsque tout à coup survint un individu qui, à deux pas devant eux, se baissa et fit semblant de ramasser une pièce de vingt sous ; s'approchant des deux paysans, il leur demanda s'ils n'avaient pas perdu cette pièce, sur leur réponse négative, le quidam leur proposa d'aller la manger ensemble et il les conduisit à l'auberge où, après avoir bu et mangé, les trois compagnons allèrent se promener sur les boulevards.

Tout en cheminant, l'habile escroc leur dit qu'il était riche de plusieurs millions et, pour le leur prouver, il donna une pièce de deux francs à la femme et un billet de cinquante francs au mari ; puis il leur raconta qu'il faisait l'aumône partout où il passait et qu'il voulait donner trente mille francs aux pauvres d'une commune des environs de Gourdon. Les époux D... lui dirent qu'ils habitaient une de ces communes et qu'il ferait une bonne œuvre en la faisant bénéficier de ses largesses, d'autant plus qu'elle était une des plus pauvres du canton.

Le faux millionnaire consentit facilement à leur donner satisfaction et, pour leur prouver qu'il irait à Saint-Cirq le lendemain, il les engagea à mettre l'argent qu'ils portaient dans la sacoche qu'ils emporteraient chez eux et qu'ils garderaient jusqu'à son arrivée. Les deux naïfs campagnards mirent, en effet, les 700 fr. qu'ils avaient emportés pour acheter des bœufs dans la sacoche et, l'ayant prise ensuite, ils retournèrent chez eux très satisfaits de leur bonne rencontre. Mais, mercredi dernier, ne voyant pas arriver le personnage qui devait venir faire la distribution du pactole contenu dans la sacoche, ils se décidèrent à porter celle-ci chez M. le maire, qui, l'ayant ouverte en leur présence, ils virent avec stupéfaction qu'elle ne contenait qu'une grosse pierre et un journal.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 6 au 13 octobre 1893

**Naissances**

Rigal, Séraphine, à Bégous.  
Pezet, Jules-Emile-Louis, rue Hébrard, 4  
Courdès, Marguerite, rue des Trois-Baudus, 2.  
Rouff, Louise, rue Labarre, 45.  
Marcenac, Robert-Lucien, rue Fénelon, 7

**Décès**

Bouysset, Hélène, s. p., 48 ans, épouse Garrigues, rue Saint-Namphaise, 6.  
Jarlan, Joseph, propriétaire, 74 ans à Cabessut.  
Billard, Jean, 22 ans, célibataire, rue du Port-Bullier, 17.  
Flaujac, Marguerite, 5 mois, rue des Trois-Baudus, 12.  
Lespinasse, Victorine, 10 ans, à l'hospice.  
Jauzi, Albert, chapelier, 46, ans, allées des Soupirs, 1.  
Guillard, Lucien, 2 mois, rue St-André, 11.  
Bourdiol, Jean-Pierre, conducteur des travaux de chemin de fer, 42 ans, rue Victor-Hugo.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 11 et 14 OCTOBRE

de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénelon*)

Le Franc Comtois (P. R.)	Leroux.
Mireille (Ouverture)	Gounod.
Thérèse (Valse)	Gungl.
Rigoletto (Fantaisie)	Verdi.
Bella (Polka-Mazurka)	Walteufeld.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris** que nous publions aux annonces.

**FAITS DIVERS**

**Train tamponné**

Bône, 11 octobre.

Un tamponnement s'est produit sur le chemin de fer, la nuit dernière, à Medjez-Sfa, à neuf heures du soir.

Les docteurs Clada, de Souk-Ahras, Gastine de Duvivier, Sifve, de Bône, ont donné les premiers soins aux blessés. Le spectacle était lamentable. Dix-huit wagons étaient broyés, amoncelés les uns sur les autres.

Le cadavre du mécanicien Chauvet était dans un état affreux, les membres inférieurs séparés du tronc, la tête écrasée. Le chauffeur a de nombreuses brûlures qui mettent sa vie en danger. Un poseur de la voie a eu cinq côtes enfoncées ; trois indigènes ont reçu des blessures peu graves.

Le conducteur du train tamponné a été blessé à la jambe ; il a pu retourner à Souk-Ahras ; cinq autres blessés ont été transportés à l'hôpital civil de Bône.

Le train tamponné a été projeté à trente mètres ; le tamponnement s'est produit avec un bruit effroyable, qui a été entendu à un kilomètre.

Un indigène a été jeté dans la rivière sans avoir aucun mal ; un autre a été retiré sous les débris également sain et sauf.

**La tauromachie au Mexique**

Une terrible scène s'est produite, dimanche dernier, dans les arènes de Zacatecas. Un taureau, rendu furieux par ses blessures, a percé de ses cornes le « prima espada » et l'a tué net.

Il a ensuite franchi d'un bond la barrière et s'est précipité sur les gradins. Les picadors se sont trouvés impuissants à venir en aide à la foule affolée. Avant que l'on ait pu donner le coup fatal au taureau, il a eu le temps de tuer trois personnes.

La panique était si grande, qu'un grand nombre de spectateurs ont été sérieusement blessés dans leur hâte à se sauver, quelques-uns si grièvement que l'on craint pour leur vie.

**Entièrement rétabli !**

Beauregard-l'Evêque (Puy-de-Dôme), le 21 août 1893. — J'avais des maux de ventre, une sensation de brûlure dans l'estomac, avec des envies continuelles de vomir ; depuis que j'ai pris vos bonnes Pilules Suisses, je suis entièrement rétabli.

(Sig. lég.)

CHAPUT VIGIER.

A. M. A. Hertzog, pharmacien, 28, r. de Grammont, Paris.

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du **Tapioca Rils**.

Une maladie qui n'est pas moins fréquente que l'anémie, du moins à un certain âge, est la *pléthore sanguine*, qui se manifeste par les *tourdeurs de tête*, et amène à la *congestion*, puis aux *hémorrhagies* et à l'*apoplexie*. Contre ces maladies le moyen le plus efficace est de faire usage de la *Tisane Dussolin*, qui jouit en même temps de propriétés toniques, diurétiques et laxatives. C'est en même temps le meilleur remède contre les vices du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, Paris.

**BONNES BARRIQUES**

**A VENDRE**

A de bonnes conditions

S'ADRESSER A LA LIQUIDATION

J. CANGARDEL et FILS

**MARQUISE ET DIVETTE**

Marquise et Divette, la nouvelle et délicieuse valse de Jules Klein, intrigue et charme tout Paris. Ravissant bouquet de fleurs des Alpes, au frais et suave parfum, la valse *Marquise et Divette*, dont le succès égale celui de *Fraises au Champagne*, a paru, comme cette dernière valse, pour piano seul ; en édition simplifiée ; à 4 mains ; pour violon et piano ; pour flûte et piano.

Les Œuvres de Jules Klein font fureur : *Les Framboises*, *Fraises au Champagne*, *Le Cœur d'Yvette*, *Dernier Sourire*, *Nuage de Dentelle*, *Parfum Capiteux*, *Vierge de Raphaël*, *Lèvres de Feu*, *Cuir du Russie*, *Patte de Velours*, *Pazza d'Amore*, *Cerises Pompadour*, *Valses* ; la jolie *Mazurka* : *Radis Roses* ; *France Adorée*, *Marche Nationale* ; les polkas si brillantes, si originales : *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, *Coup de Canif*, et les deux Gavottes : *Royal-Caprice*, un Rêve sous Louis XV.

Les *Valses Chantées* du célèbre compositeur français : *Fraises au Champagne*, *Le Cœur d'Yvette*, *Les Framboises*, sont avec la valse pour piano *Marquise et Divette*, le grand succès du jour.

Chaque œuvre franco, piano seul ou Valses Chantées : 2 fr. 50 en timbres postes (à quatre mains ou violon et piano : 3 fr.) adressés à COLOMBIER, Editeur, 6, rue Vivienne, à PARIS (E. GALET, Sueg).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage circulaire en Bretagne  
A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1<sup>re</sup> classe et de 50 francs en 2<sup>e</sup> classe, des billets circulaires, valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo-St-Servan, Dinard, St-Briac, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savey, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 O/O, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit

pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

VOYAGE D'EXCURSION  
AUX

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 O/O du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits

de 40 O/O, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs; elle reconstruit et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix : 4/50 la flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCO, Ph<sup>ie</sup>, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



**TAPIOCA RILS**  
c'est le MEILLEUR  
ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.  
Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie

8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES  
et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors)  
La petite Carte de poche  
DU LOT

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé  
Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.



Printemps  
NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & C<sup>ie</sup>, Paris  
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.



MAISON DE CONFIANCE  
LA POSE DES DENTS

Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD  
Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)  
NOTA. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

Bon prime du « Journal du Lot »

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC  
SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR  
Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hotel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
16, Rue de la Liberté, Cahors

